



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 43738

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le projet de loi d'avenir agricole. En effet, après la consultation du Comité national d'orientation des politiques sanitaires, de nouvelles dispositions relatives au découplage entre la prescription et la délivrance des médicaments pour les vétérinaires apparaissent. D'après ces nouvelles dispositions, les vétérinaires ne seraient plus autorisés à délivrer les antibiotiques figurant sur une liste définie par arrêté ministériel. Le conseil de l'ordre des vétérinaires souhaiterait que soient suivies les recommandations du rapport réalisé par la mission à l'Inspection générale des finances et à l'inspection générale des affaires sociales et au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. En effet, s'agissant d'un éventuel découplage entre la prescription et la délivrance de médicaments vétérinaires, la mission considère qu'il ne s'agit pas là d'un levier adéquat et qu'il serait plus approprié de mettre en œuvre de manière coordonnée l'ensemble des mesures du plan éco-antibio 2017, celui-ci devant être considéré par la profession vétérinaire comme un véritable contrat d'objectifs. Les vétérinaires estiment que ces mesures de découplage ne seront d'aucune efficacité sur les quantités d'antibiotiques délivrés par les circuits commerciaux à l'origine de l'automédication, élément primordial de l'antibiorésistance liée à l'usage vétérinaire. À terme, ils craignent que cela n'engendre des conséquences irréversibles sur l'environnement économique vétérinaire mettant à mal le maillage vétérinaire, garant de la proximité, de la qualité des soins et de la santé publique vétérinaire et humaine. Enfin, ils considèrent que les bonnes relations historiques entre vétérinaires sanitaires et administration pourraient en être dégradées et nuire à la gestion de toutes les crises sanitaires éventuelles (fièvre aphteuse, tuberculose, brucellose, rage, ESB, FCO, grippe aviaire...). Aussi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre dernier les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques critiques dont il faut prioritairement préserver l'efficacité pour l'homme, en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement le recours aux antibiotiques en médecine vétérinaire. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Il a été convenu de remplacer la mesure sur le découplage initialement prévue par plusieurs dispositions qui seront introduites par voie d'amendement gouvernemental dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 13 novembre dernier : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques, mise en place de vétérinaires référents, encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en œuvre des engagements de la

profession qui traduiront un véritable contrat d'objectif entre les organisations vétérinaires et le Gouvernement dans une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43738

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12223

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12902